



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO



Plan de relèvement

*PLAN D' ACTIONS À COURT TERME DU
CADRE DES NATIONS UNIES POUR UNE
REPONSE SOCIOECONOMIQUE
IMMEDIATE À LA COVID-19*

19 Aout 2020

Acronymes et abréviations

AFD :	Agence Française de Développement
AGSAV :	Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité
APD :	Aide Publique au Développement
BAD :	Banque Africaine de Développement
BEAC :	Banque des États de l'Afrique Centrale
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
CCMB :	Comité de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire
CEMAC :	Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED :	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COVID-19 :	Maladie à Coronavirus
CRF :	Caisse de Retraite des Fonctionnaires
CSI :	Centre de Santé Intégré
ECOM :	Enquête Congolaise des Ménages
EESIC :	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Congo
ETVA :	Enquête sur la Transition vers la Vie Active
FAD :	Fonds Africain de Développement
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEC :	Facilité Élargie de Crédit
FMI :	Fonds Monétaire International
IDE :	Investissements Directs Étrangers
MEPSA :	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
OCDE :	Organisation Commune de Développement Économique
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé

OPEP :	Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PER :	Programme Économique Régional
PEV :	Programme Élargi de Vaccination
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PND :	Plan National de Développement
PNDS :	Plan National de Développement Sanitaire
PNE :	Politique Nationale de l'Emploi
PREF :	Programme de Réformes Économiques et Financières
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
SNU :	Système des Nations Unies
TPE :	Très Petites Entreprises
UA :	Union Africaine
UNICONGO :	Principal syndicat patronal du Congo
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG :	Violences basées sur le Genre
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine
SIDA :	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
ZLECAf:	Zone de Libre Échange Continental Africaine

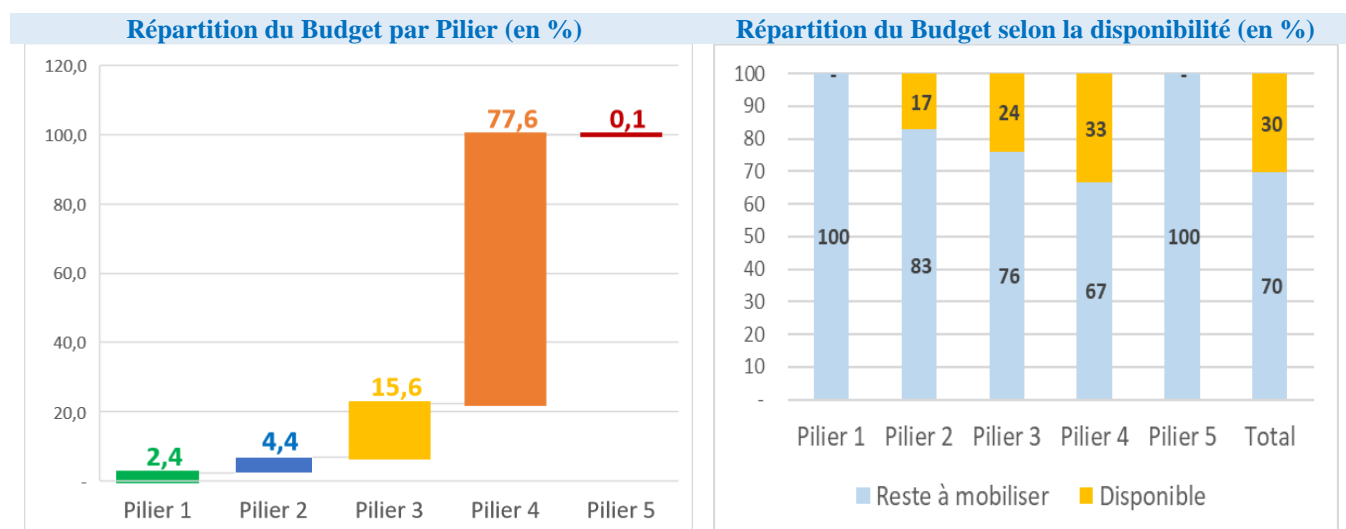
Table des matières

Aperçu du plan de réponse	5
Résumé	6
Introduction	8
Contexte socio-économique, canaux de transmission des impacts de la pandémie et objectifs de l'évaluation	10
Analyse sommaire des impacts socio-économiques de la pandémie	12
<i>Impacts macroéconomiques</i>	12
<i>Impacts sur les entreprises</i>	12
<i>Impacts sur l'agriculture et l'économie forestière</i>	13
<i>Impacts sur le commerce et les services</i>	13
<i>Impacts sur les populations vulnérables :</i>	14
<i>Impacts sur le genre</i>	14
Offre des nations Unies pour le Congo en 5 objectifs stratégiques	15
La santé d'abord	16
Protection des personnes	19
Réponse et Relèvement économique	22
Réponse macroéconomique et collaboration multilatérale	26
Cohésion sociale et résilience communautaire	29
Risques et mesures de mitigation	31
Mobilisation des ressources	31
. Mécanismes financiers	31
Mécanismes de coordination	32
Cadre de suivi et évaluation	33
Annexes : Matrice budgétisée du plan de relèvement	34

Aperçu du plan de réponse

Tableau des ressources

Actions requises	Agences impliquées	Autres partenaires	Montant requis	Montant disponible	A mobiliser
47	UNICEF; PAM; FAO; PNUD; OMS; UNESCO; BIT	BM; FMI; AFD; BAD; UE	1 575 418 354 607	477,674,210,000	1 097 744 144 607



Liste des ODD couverts par le plan de réponse

Santé	protection des personnes	Réponse et reprise économique	Réponse macroéconomique et collaboration multilatérale	Cohésion sociale et résilience
ODD 3	ODD 4 ODD 6 ODD 7 ODD 11	ODD 3 ODD 4 ODD 8 ODD 9 ODD 13 ODD 16 ODD 17	ODD 1 ODD 7 ODD 8 ODD 9 ODD 10 ODD 16 ODD 17	ODD 3 ODD 4 ODD 5 ODD 8 ODD 10 ODD 13 ODD 16

Résumé

Le Plan de relèvement des Nations Unies pour une réponse socioéconomique immédiate face à la COVID-19 constitue l'offre ou la réponse conjointe des Agences du Système des Nations Unies (SNU) au Congo pour un appui cohérent aux efforts du Gouvernement congolais pour atténuer les impacts de la pandémie à Covid-19.

Ce plan découle du Cadre Global des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 qui est structuré autour de cinq (05) piliers majeurs :

1. Priorité à la santé ;
2. Protection des populations ;
3. Réponse et reprise économiques ;
4. Mesures macroéconomiques et collaboration multilatérale ;
5. Cohésion sociale et résilience des populations.

La formulation de ce plan de relèvement, sur le court, moyen et long terme, a été le fruit d'une démarche inclusive pilotée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sous le leadership du Coordonnateur Résident avec l'implication active de toutes les Agences en parfaite collaboration avec le Gouvernement par l'entremise du Président de la task-force sur les conséquences économiques et sociale du Covid-19, Ministre d'Etat, ministre de l'économie, de l'industrie et du portefeuille publique. Cette démarche a également impliqué les Institutions Financières Internationales présentes au Congo (Banque Mondiale, FMI, Banque Africaine de Développement et la Banque de développement des Etats de l'Afrique Centrale) l'AFD et l'Union Européenne.

Le présent plan de relèvement est structuré autour des cinq piliers du Cadre Global de réponse socioéconomique. L'approche par ces cinq piliers renforce la mise en œuvre des ODD pour mieux reconstruire le Congo au lendemain d'une pandémie sans précédent couplé à une crise économique qui sévit dans le pays depuis 2015. Il est soutenu par les principes clés :

- Ne laisser personne de côté ;
- Les droits humains ;
- L'égalité genre ;
- La durabilité et la résilience.

Il est estimé à près de **1,575,418,354,607 FCA**, Il se dégage un besoin de financement de **1097,744,144,607 FCFA**. Les ressources se répartissent comme suit :

Budget du Plan de Relèvement (en FCFA)

	Total	Disponible	Reste à mobiliser
Pilier 1 : Santé	37 383 275 607	-	37 383 275 607
Pilier 2 : Protection des populations	68 885 079 000	11 858 289 000	57 026 790 000
Pilier 3 : Réponses et reprise économique	245 800 000 000	58 615 921 000	187 184 079 000
Pilier 4 : Réponse macroéconomique	1 222 400 000 000	407 200 000 000	815 200 000 000
Pilier 5 : Cohésion sociale	950 000 000	-	950 000 000
Total	1 575 418 354 607	477 674 210 000	1 097 744 144 607

La mise en œuvre réussie de ce plan de relèvement suppose :

- La maîtrise rapide de l'incertitude sanitaire dans le monde et au Congo ;
- La mobilisation de tous les partenaires ;

- La mobilisation des ressources pour combler le déficit de financement.

Le dispositif de suivi et évaluation du plan de relèvement, repose sur :

- La production des données statistiques par les différents ministères sectoriels, nécessaire pour avoir les éléments d'appréciation de l'exécution du plan. Ces statistiques doivent être consignées dans les rapports produits par les différents ministères sectoriels et transmis au ministère en charge du plan et de l'économie ;
- La création d'un secrétariat technique du comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Plan de réponse socio-économique. Sa mission première sera de centraliser l'information et d'organiser les activités requises pour le suivi-évaluation.

Introduction

La pandémie de la COVID-19 est venue mettre au grand jour les faiblesses structurelles du système socio-économique congolais et donc les capacités du pays à faire face aux situations d'urgences. Les leçons tirées de cette expérience qui plonge davantage le Congo dans une situation d'incertitude amènent à envisager des réponses politiques dont les contours devraient bousculer les fondements structurels des politiques économiques et sociales menées au Congo.

Le présent Plan de Relèvement propose des actions pour une réponse socio-politique sur le court, moyen et long terme à la Covid-19 au Congo. Il couvre une période de 12 à 18 mois et est structuré autour des cinq piliers du Cadre Global de réponse socioéconomique. Il renforce la mise en œuvre des ODD pour mieux reconstruire le Congo et inscrire son développement sur une base durable et inclusif. Il est soutenu par les principes clés que sont « ne laisser personne de côté » ; les droits humains ; l'égalité genre et la durabilité et la résilience.

Compte tenu des défis du moment et à venir, le plan de relèvement vient également questionner la pertinence de la réflexion stratégique qui a conduit à l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2018-2022. PND qui guide l'ensemble des actions de développement en République du Congo jusqu'en 2022. Ce faisant, les propositions inscrites dans ce Plan de Relèvement posent les bases d'une révision des fondements sur lesquels repose actuellement le cadre stratégique de développement du Congo.

Depuis la déclaration, le 15 mars 2020, du premier cas de COVID-19, la pandémie s'est propagée au point d'atteindre, quatre mois après, 2633 cas confirmés répartis dans onze (11) départements sur douze (12). Les départements les plus touchés sont ceux de Brazzaville et Pointe-Noire. La pandémie touche plus les hommes que les femmes, les tranches d'âge les plus touchées sont celles comprises entre 30 et 49 ans.

L'évaluation des impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 en République du Congo a été conduite pour « permettre au Gouvernement de répondre de façon adéquate aux conséquences économiques et sociales de la pandémie, grâce à une analyse de l'incidence de cette dernière sur le plan économique et social et à des mesures concrètes de mitigation immédiates et à court, moyen et long terme ». De façon spécifique, il s'agit : (i) d'inventorier les impacts et d'en cerner l'ampleur ; (ii) d'identifier les mesures d'atténuation des impacts de la pandémie ; (iii) d'estimer les implications financières de ces mesures ; (iv) de proposer un plan de relèvement post-COVID-19.

Les impacts socioéconomiques de la pandémie en République du Congo se sont produits travers des canaux externes ou internationaux qui ont, par la suite, été relayés par des canaux internes. Compte tenu de la forte dépendance du Congo vis-à-vis de la Chine et de l'Union Européenne, la baisse de la demande d'importation de ces pays a eu un impact négatif sur les exportations congolaises de bois. La baisse du prix du pétrole a réduit les recettes d'exportation du Congo et le resserrement des conditions financières internationales a rendu plus difficile l'accès du Congo, pays en situation de surendettement, aux financements internationaux. Sur le plan interne, la chute des cours du pétrole a conduit le gouvernement à rectifier la loi des finances 2020. Les mesures d'endiguement prises par les autorités, notamment le confinement, la limitation des déplacements et du nombre de jours d'ouverture des marchés domaniaux ont eu des effets négatifs sur les activités économiques. Selon les projections du comité de cadrage macroéconomique, le PIB devrait chuter de 6,2% en 2020, en rapport notamment avec les contreperformances du secteur hors pétrole (-9,1%). Le taux d'inflation devrait rester en deçà

du seuil communautaire de la CEMAC qui est de 3% et se situer à 2,1% en 2020, contre 2,3% en 2019.

Le présent « Plan de relèvement » présente le plan d'actions à court terme du cadre des nations unies pour une réponse socioéconomique immédiate à la covid-19 face aux impacts socioéconomiques identifiés. Le cadre de réponse du Système des Nations Unies repose sur cinq piliers qui représentent autant de domaines d'intervention. Le premier pilier, "**Santé d'abord**", consiste à accorder la priorité à la santé et à protéger les services et les systèmes de santé pendant la crise. Le deuxième pilier "**Protection des populations**" consiste à assurer la protection sociale et les services essentiels à la population, notamment pour les groupes vulnérables (populations autochtones, personnes vivant avec handicap, personnes âgées, travailleurs du secteur informel). Le troisième pilier "**Réponse et reprise économiques**" vise à protéger les emplois, à soutenir les PME, les travailleuses et travailleurs du secteur informel, grâce à des programmes de réponse et de relance économiques. "**Les mesures macroéconomiques et la collaboration multilatérale**" sont au cœur du quatrième pilier : il s'agit des mesures stratégiques et des dépenses nécessaires pour atténuer et corriger les impacts de la crise. Le cinquième pilier est **la cohésion sociale et la résilience des populations**, car les communautés sont, certes, les premières à subir les conséquences de la pandémie, mais elles détiennent aussi la clé pour la résorber et garantir une récupération à long terme.

Contexte socio-économique, canaux de transmission des impacts de la pandémie et objectifs de l'évaluation

Situation avant la pandémie

Lorsque la pandémie fait son apparition en République du Congo le 15 mars 2020, le contexte socio-économique national est marqué par la persistance de la récession de 2015 avec un PIB en recul (-2,5% en moyenne annuelle entre 2015 et 2019).

La pandémie est survenue deux ans après le lancement du Plan national de développement (PND- 2018-2022) qui se définit certes comme le cadre intégré de stabilisation macroéconomique à court terme, de relance économique et de développement à moyen terme, mais aussi comme le cadre fédérateur des engagements du pays relatifs à l'Agenda 2030, au Programme économique régional (PER) de la CEMAC, à l'Agenda 2063 de l'UA. Ce contexte est également marqué par la signature de l'Accord de Facilité Élargie de Crédit (FEC) avec le Fonds Monétaire International (FMI), accord sous-tendu par un programme de réformes économiques et financières.

Sur le plan sectoriel: (a) l'économie congolaise se caractérise par une agriculture peu développée (4,6% du PIB) induisant un recours massif aux importations alimentaires (70% des besoins) et l'insécurité alimentaire pour 14,2% des ménages; (b) le Congo possède un immense potentiel minier et forestier, pratiquement inexploité pour le premier et faiblement valorisé du fait d'une transformation locale très limitée pour le second; (c) les hydrocarbures, principale branche d'activité du pays, pêchent par l'absence d'effets d'entraînement directs sur les autres branches; (d) les services (30,9% du PIB en 2018) sont dominés par le commerce qui, au plan intérieur est limité par la faiblesse des infrastructures et, au plan international se caractérise par la prédominance du pétrole (94,4% des exportations en 2018) et une balance commerciale structurellement excédentaire; (e) la situation des entreprises est marquée par la présence de trois types d'entreprises : les grandes entreprises, principalement à capitaux étrangers, fortement dépendantes de leurs maisons mères ; les entreprises publiques à faible capacité managériale et dépourvues d'autonomie financière ; les TP/PME, concentrées dans le tertiaire, grosses pourvoyeuses d'emplois.

Sur le plan social: (a) la situation du système de santé se caractérise par les inégalités spatiales dans la répartition des infrastructures, l'insuffisance des équipements et matériels médico-sanitaires, la dépendance vis-à-vis des importations des produits médicaux essentiels, le déficit en ressources humaines, la dépendance vis-à-vis du financement de l'État et des ménages; (b) le système éducatif présente un ratio élève/salle de classe élevé (40), un déficit important en ressources humaines qualifiées, une part des dépenses d'éducation dans le budget extrêmement faible (4,3%); (c) en ce qui concerne les conditions de vie des ménages, l'emploi et la pauvreté, un ménage compte en moyenne 4,2 personnes, en 2014-2015, trois quarts des ménages avaient à leur tête un homme, 61% des ménages ont accès à l'électricité et 84% à une source améliorée d'eau; selon ETVA(2015), 46,5% des jeunes sont étudiants et le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans est de 30,5%; selon ECOM(2011), la proportion des personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté est passée de 50,7% en 2005 à 40,9% en 2011.

S'agissant enfin du genre et des vulnérabilités, la situation se caractérise par la faible prise en compte de la dimension genre dans les politiques publiques, l'exclusion financière des femmes,

la persistance du niveau élevé de morbidité et de mortalité maternelle, néonatale et infantile, la précarité de l'emploi informel, la persistance des violences basées sur le genre.

Canaux de transmission des impacts de la pandémie

L'historique de la pandémie suggère deux types de canaux de transmission de ses impacts en République du Congo. En effet, le fait que la pandémie ait fait son apparition en dehors du Congo implique que les premiers effets se soient produits à travers des canaux externes ou internationaux. Ceux-ci ont par la suite été relayés par des canaux internes.

Au plan international, les répercussions de la crise de COVID-19 ont emprunté trois canaux. D'abord le commerce international : compte tenu de la forte dépendance du Congo vis-à-vis de la Chine et de l'Union Européenne, la baisse de la demande d'importation de ces pays a eu un impact négatif sur les exportations congolaises de bois. Le deuxième canal est le prix du pétrole dont la chute a réduit les recettes d'exportation du Congo. Le troisième canal est le financement international, le resserrement des conditions financières internationales rendant plus difficile l'accès du Congo, pays en situation de surendettement, aux financements internationaux.

Au plan interne, les effets de la pandémie se sont produits à travers trois canaux également. Le premier relais est le budget de l'État, la chute des cours du pétrole ayant conduit le gouvernement à rectifier la loi des finances 2020. Le second est constitué par le canal sanitaire et les mesures d'endiguement prises par les autorités, notamment le confinement, la limitation des déplacements et du nombre de jours d'ouverture des marchés domaniaux. Le troisième relais est le choc d'offre et de demande consécutif à la crise sanitaire et aux mesures d'endiguement de la pandémie.

Méthodologie et Analyse sommaire de l'impact socio-économique de la Covid-19 en République du Congo

Cadre institutionnel et buts de l'évaluation

L'évaluation qui fait l'objet du présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'appui stratégique du Système des Nations Unies au Gouvernement de la République du Congo, conformément aux orientations contenues dans le rapport du Secrétaire Général sur l'impact socio-économique de la crise de COVID-19. Cette évaluation a pour buts d'appréhender et d'anticiper les conséquences de la pandémie de COVID-19, notamment les impacts des mesures prises par le Gouvernement, et de formuler les options politiques permettant d'atténuer ces impacts, de les corriger grâce à des mesures concrètes de mitigation urgentes, à court, moyen et long terme, le tout en harmonie avec la poursuite des ODD et la stratégie nationale de développement du Congo

Méthodologie de l'évaluation

Le processus d'évaluation des impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 en République du Congo s'est déroulé du 02 mai au 31 juillet 2020 selon une méthodologie axée sur trois options :

- Une approche à la fois participative, à distance, quantitative et qualitative pour tenir compte des exigences d'objectivité, de fiabilité, d'appropriation des conclusions et des recommandations par les parties prenantes. Cette approche tient également compte des

contraintes imposées par le contexte, l'évaluation s'étant déroulée pendant la phase de progression de la pandémie.

- L'analyse comparative des situations "Avant" et "Après" la survenue de la pandémie. Cette analyse s'est appuyée sur une batterie d'indicateurs sélectionnés en fonction des principaux domaines retenus dans les termes de référence de l'évaluation à savoir : (i) la situation macroéconomique, les secteurs des hydrocarbures et des mines ; (ii) les secteurs sociaux : santé, éducation, eau, hygiène, assainissement, accès à l'énergie, habitat; (iii) les entreprises et l'emploi dans les secteurs formel et informel; (iv) l'agriculture, l'économie forestière et l'environnement ; (v) le commerce, les banques, l'hôtellerie et les autres services; (vi) les conditions de vie des ménages, l'emploi et la pauvreté; (vii) le genre et les vulnérabilités.
- Le "Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique à la pandémie" comme base d'identification et de hiérarchisation des réponses aux impacts identifiés.

Analyse sommaire des impacts socio-économiques de la pandémie

Impacts macroéconomiques

Selon les projections du comité de cadrage macroéconomique, le PIB devrait chuter de 6,2% en 2020, en rapport notamment avec les contreperformances du secteur hors pétrole (-9,1%). Le taux d'inflation devrait rester en deçà du seuil communautaire de la CEMAC qui est de 3% et se situer à 2,1% en 2020, contre 2,3% en 2019.

La loi des finances rectificative prévoit une réduction des ressources du budget général de 57,5% par rapport à la loi des finances initiale, dont -58,9% pour les recettes fiscales et -58,6% pour les autres recettes. Le taux de pression fiscale passe à 4,8%, contre 10,5% en 2019 et dans le budget initial 2020. Les dépenses budgétaires ont été revues à la hausse (+5,8%) ; en particulier, les dépenses d'investissement ont été augmentées de 52,3% en vue surtout de renforcer le système de santé. Cependant, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 6,7% ; cette baisse touche particulièrement les charges financières de la dette qui reculent de 4,4%. Le solde budgétaire global qui était excédentaire dans la loi de finances initiale (+514,722 milliards de francs CFA) affiche un déficit de 779,74 milliards équivalant à 10% du PIB. Les soldes du compte courant et de la balance des paiements seraient déficitaires (respectivement -437 milliards et -835,9 milliards de francs CFA). Enfin, on note une tendance à l'aggravation de la situation de surendettement, la dette publique totale exprimée en pourcentage du PIB passant de 82,9% en 2019 à 126,2% en 2020.

Impacts sur les entreprises

Le principal impact de la pandémie sur les entreprises du secteur formel est la baisse d'activité. Celle-ci va de 34 à 76% pour les entreprises dont l'activité a été jugée indispensable ou "essentielle"¹ par le gouvernement, et de 77 à 96% pour les entreprises exerçant des activités

¹ Sont considérées comme essentielles dans le cas d'espèce, les activités agricoles, l'élevage, la pêche, la banque, la foresterie, les industries alimentaires, voir décret 2020-99 du 1^{er} avril 2020 pour plus de détails

"non essentielles"². Il résulte de cette baisse d'activité une réduction du chiffre d'affaire et la mise en chômage technique de nombreux employés (25,2% des employés pour les entreprises affiliées à UNICONGO)³. Quant à l'impact sur les entreprises du secteur informel, plus qu'une baisse d'activité, c'est plutôt une interruption d'activité qui a été enregistrée avec pour corollaire la perte de revenu.

Impacts sur l'agriculture et l'économie forestière.

L'un des effets des mesures d'endiguement de la pandémie est, dans le secteur agricole, la rupture de la chaîne d'approvisionnement en intrants au niveau des marchands ambulants en provenance surtout de la république démocratique du Congo (RDC). Il en a résulté une hausse des prix de ces intrants qui, combinée à la limitation des déplacements s'est soldée par une baisse d'activité et de revenu (-50% dans l'activité maraîchère). Un autre impact de la pandémie est l'augmentation de l'ordre de 13% au premier semestre de 2020 du coût des importations alimentaires essentiellement constituées de produits carnés (volaille, viande et abats, poissons, crustacées et mollusques) avec des conséquences sur la sécurité alimentaire. En effet, plus de 70% des besoins alimentaires du Congo sont couverts par ces importations qui poussent le pays à débloquer chaque année plus de 600 milliards de FCFA. Dans la branche des industries agro-alimentaires, le principal impact est la baisse du chiffre d'affaire allant jusqu'à 64% pour certaines entreprises spécialisées dans la fabrication de l'aliment de bétail du fait de la rupture des circuits d'approvisionnement en intrants de première nécessité (MAV, maïs et soja)

Dans le domaine de l'économie forestière, il a été noté un recul des exportations de bois avec un arrêt complet enregistré au mois de mai 2020, une baisse importante des taxes forestières de l'ordre de 5 milliards de FCFA au cours du premier semestre de cette année 2020 ainsi que de nombreux licenciements et mises en congé technique qui ont frappé plus de 875 agents relevant de 11 sociétés forestières affiliées à UNICONGO, l'un des patronats du Congo.

Impacts sur le commerce et les services.

Le principal impact, en ce qui concerne le commerce et les services, est la baisse d'activité (-58% pour le commerce des produits essentiels ; -95% pour les produits non essentiels ; -53% pour les banques ; -96% pour l'hôtellerie, etc.). Une baisse des importations a également été observée. L'impact sur les prix est contrasté. Par contre, la pandémie n'a pas eu d'impact sur les stocks.

Impacts sur la santé et l'éducation

La crise de COVID-19 étant avant tout sanitaire, de nombreux impacts ont été identifiés dans ce domaine. Il s'agit : (i) de l'augmentation de la peur et de la stigmatisation des services et des personnels de santé ; (ii) de la baisse de la fréquentation des formations sanitaires ; (iii) de la mauvaise communication sur la pandémie créant la phobie des hôpitaux ; (iv) du risque d'accroissement des dépenses catastrophiques de santé ; (v) de la perturbation de certains programmes de santé (VIH/SIDA, PEV) ; (vi) de la baisse de l'offre en matière de santé sexuelle et reproductive et des consultations.

² Sont considérées comme non essentielles, les activités des branches suivantes : Automobile, Assurance, BTP, Commerces non essentiels, Hôtels et restaurants non réquisitionnés, industrie métallurgique

³ Début 2020, 343 entreprises sont affiliées au syndicat patronal UNICONGO, ces entreprises emploient 43005 salariés

En matière d'éducation, les impacts sont : (i) l'interruption de l'apprentissage ;(ii) l'accroissement des inégalités dans l'accès aux ressources pédagogiques et au savoir ; (iii) l'interruption temporaire, voire définitive de la scolarité par les filles.

Impacts sur les populations vulnérables :

En dehors des impacts relatifs à la santé et à l'éducation qui affectent davantage les populations vulnérables que d'autres franges de la population, les impacts les concernant de façon spécifique se résument à la réduction, voire l'interruption de l'activité du chef de ménage et à la baisse du revenu et du pouvoir d'achat des ménages.

Impacts sur le genre

Les principaux impacts de la pandémie relatifs au genre sont :

- (i) l'aggravation de la vulnérabilité des femmes et des inégalités de genre ;
- (ii) l'accentuation du poids des tâches domestiques et de l'iniquité dans la répartition du travail ;
- (iii) l'augmentation des violences basées sur le genre et l'arrêt de la prise en charge des victimes dans les unités psycho-médicales ;
- (iv) la non prise en compte de la dimension genre dans la préparation et la mise en œuvre de la riposte.

Offre des Nations Unies pour le Congo en 5 objectifs stratégiques

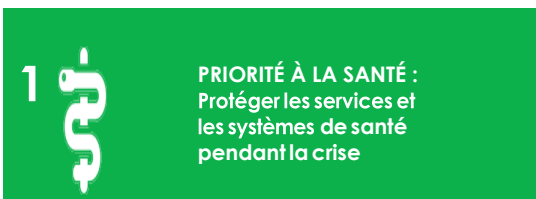
Conformément aux réponses globales des Nations Unies pour rendre opérationnel les domaines critiques soulignés dans le rapport du Secrétaire Général de l'ONU : “**Responsabilité partagée, solidarité mondiale : répondre aux conséquences socio-économiques de la Covid-19**”, ce plan de relèvement socio-économique du SNU comporte cinq (05) objectifs stratégiques articulés autour de cinq (05) piliers. Les interventions visent notamment à aider le Gouvernement de la République du Congo à protéger les besoins et les droits des personnes vivant sous la contrainte la pandémie, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes et personnes vulnérables et marginalisés notamment les femmes et les jeunes qui risquent d'être laissés pour compte.

La réponse du SNU vise cinq (05) objectifs stratégiques articulés autour de cinq (05) piliers :

- **Pilier 1** : La santé d'abord : protéger les services et le système de santé ;
- **Pilier 2** : Protection des personnes : protection sociale et services de base ;
- **Pilier 3** : Relèvement économique : protéger les emplois et soutenir les petites et moyennes entreprises ;
- **Pilier 4** : Réponse macroéconomique ;
- **Pilier 5** : Cohésion sociale et résilience communautaire.

Articulé de cette manière, la réponse du SNU face aux impacts socio-économiques de la Covid-19 devrait permettre d'apporter un appui optimal au Gouvernement et de s'attaquer aux déficits structurels qui ont fortement fragilisé les systèmes sociaux et économiques du Congo. C'est ainsi et dans le but de mieux accompagner le pays à se reconstruire, le présent plan de relèvement propose, sous chaque pilier de la réponse, des actions concrètes qui pourraient inspirer le Gouvernement dans le cadre de son Plan National de Relance.

Enfin, pour reconstruire le système socio-économique congolais sur une base durable, l'accent est mis sur la rapidité et la globalité de la réponse. Les interventions socio-économiques devront s'accompagner de manière complémentaire par des interventions dans les domaines humanitaire et sanitaire, dans le cadre d'un ensemble de mesures d'urgence intégré et cohérent. Ces trois réponses s'imposent en effet nécessaire pour sauver des vies et renforcer la résilience du système socio-économique congolais. En effet, à l'heure où la pandémie à coronavirus exige de repenser durablement les actions de développement, le lien entre ces trois volets devient pertinent, y compris les synergies opérationnelles, tout autant que le besoin de collaboration et de cohérence.



La santé d'abord

Cet objectif vise principalement à soutenir le renforcement du système de santé, son redressement et sa préparation/riposte aux épidémies/pandémies.

Nombre d'actions clés	Agences impliquées	Montants requis	Montant disponible	Montant mobiliser
12	OMS	37 383 275 607		

ODD pris en compte dans la stratégie de réponse



En complément aux actions engagées par le Gouvernement congolais pour soutenir le Plan de Riposte national, les Agences des Nations Unies entendent apporter une réponse adéquate à la crise sanitaire afin d'aider le pays à maintenir les services essentiels de santé. A cet effet, la Stratégie de réponse dans le court et le moyen terme s'articule autour des 5 axes suivants : (i) **Renforcement des infrastructures et équipements sanitaires** ; (ii) **Amélioration de la qualité des services de santé** ; (iii) : **Renforcement des capacités de diagnostic du système de santé** ; (iv) : **Renforcement de l'accès aux droits sociaux à la couverture maladie** ; (v) : **Accompagnement du recours aux services de santé des populations vulnérables**

Dans le cadre du **Renforcement des infrastructures et équipements sanitaires**, Les appuis du SNU viseront à renforcer le niveau et la qualité des infrastructures et des équipements sanitaires pour la fourniture des services de santé de qualité et l'atteinte de la couverture santé universelle. Les actions nécessaires à mener consisteront à :

- (i) Réhabiliter/construire les centres de santé où cela s'avère nécessaire, notamment en milieu rural ;
- (ii) équiper l'ensemble des centres de santé du minimum requis en termes de diagnostic et de traitement.

En ce qui concerne l'**Amélioration de la qualité des services de santé**, les interventions du SNU se focaliseront sur l'efficacité des services et la sécurité des soins ; pour cela, il s'agira de :

- (i) Former les ressources humaines de santé en nombre suffisant de façon à assurer l'accès aux médecins spécialistes en milieux urbains et ruraux ;
- (ii) Parallèlement introduire dans le curricula de la faculté des sciences de la santé des formations sur les maladies émergentes. Ces formations doivent être ouvertes au niveau du premier cycle (soins infirmiers) deuxième cycle (techniciens de laboratoire) et troisième cycle (recherche avancée) à la recherche avancée sur les maladies émergentes ;

- (iii) Transformer l'offre de santé des départements autres que Brazzaville et Pointe-Noire pour l'adapter aux nouveaux besoins de la population, ceux induits en l'occurrence par la pandémie du COVID-19 ;
- (iv) renforcer les soins de santé primaires ;
- (v) Développer la recherche en soins primaires ;

Pour le **Renforcement des capacités de diagnostic du système de santé**, les actions à mener dans le cadre de ce plan de relèvement porteront sur

- (i) La mise à niveau du personnel soignant ;
- (ii) L'acquisition des équipements de laboratoire et l'approvisionnement permanent en réactifs nécessaires ;
- (iii) L'évaluation des services de santé

Le **Renforcement de l'accès aux droits sociaux à la couverture maladie** portera sur

- (i) La mise en application des dispositions de la loi portant dissolution de la CNSS ;
- (ii) La mise en application de la loi n° 12-2015 du 31 août 2015 instituant la caisse d'assurance maladie universelle (CAMU), destinée à couvrir l'ensemble du risque « santé » de toute la population.

Enfin, l'**Accompagnement du recours aux services de santé des populations vulnérables** a pour finalité de lutter contre l'exclusion à l'accès à la santé des personnes vulnérables. Pour cela, les actions suivantes seront menées :

- (i) Améliorer le repérage des situations à risque et renforcer les actions de prévention (systématisation de la surveillance épidémiologique) et de promotion (systématiser les contrôles sanitaires aux points d'entrée sur le territoire) de la santé auprès des personnes en fragilité social ;
- (ii) Repérer et mobiliser des structures de proximité intervenant auprès des personnes en fragilité sociale ;
- (iii) Renforcer la sensibilisation des professionnels de santé aux spécificités de ces publics afin qu'ils adaptent leur discours et leurs stratégies de prévention, d'alerte et de prise en charge.

Cadre des Nations Unies pour la Réponse socio-économique

Plan National de Développement (PND) 2018-2022

Mesures et déficits à combler pour atteindre les objectifs de développement fixés

Mesures principales

1. **Maintenir les services de santé vitaux Essentiels**

Axe 2 Capital humain

La réforme en profondeur du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle en vue de valoriser le capital humain sous toutes ses dimensions, morale, civique, intellectuelle et physique, afin de construire les soubassements d'un développement durable et inclusif

Le Gouvernement entend renforcer les efforts consacrés à la couverture universelle en santé, ceci aux fins de promouvoir le développement du capital humain et partant, le développement socioéconomique du Congo. L'objectif stratégique majeur affiché est d'améliorer l'état de santé de la population sur l'ensemble du territoire. Les actions à mettre en œuvre dans ce cadre relèvent des 4 axes suivants

1. **Renforcer la gouvernance et le pilotage du secteur de la santé ;**
2. **Améliorer l'accès équitable des populations à des paquets de services essentiels et de qualité en vue d'atteindre la Couverture Sanitaire Universelle ;**
3. **Sécurité sanitaire et gestion des situations d'urgence selon l'approche englobant l'ensemble des menaces**
4. **Sécurité sanitaire et gestion des situations d'urgence selon l'approche englobant l'ensemble des menaces**
5. **Promouvoir un meilleur état de santé et de bien-être pour la population**

Interventions proposées par le plan de relèvement

1. **Renforcement les infrastructures et équipements**
2. **Amélioration de la qualité des services de santé ;**
3. **Renforcement les capacités de diagnostic du système de santé**
4. **Renforcement de l'accès aux droits sociaux à la couverture maladie**
5. **Accompagnement le recours aux services de Santé des populations vulnérables**

2  **PROTECTION DES POPULATIONS: Protections sociales et services essentiels**

Protection des personnes

Cet objectif vise à faire bénéficier aux groupes vulnérables les services sociaux de base ainsi que de protection sociale

Nombre d'actions clés	Agences impliquées	Montants requis	Montant disponible	Montant mobiliser
15	UINCEF, PAM, FAO, PEM, PNUD	68 885 079 000	11 858 289 000	57 026 790 000

ODD pris en compte dans la stratégie de réponse



La stratégie de réponse pour l'objectif 2 s'articule autour de trois axes d'intervention que sont : **(i) assurer la continuité des services d'éducation ; (ii) faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement ; (iii) Énergie et (IV) habitat.**

En ce qui concerne **la continuité de l'accès à l'école et à une éducation de qualité**, les appuis du SNU à assurer des services d'éducation de qualité dans le cadre de la construction d'un système éducatif résilient, les axes intervention du plan de relance socio-économique pour le secteur de l'éducation se déclinent en quatre axes ci-après :

- (i) **Développement des capacités de fourniture de services d'enseignement à distance** avec pour sous axes (a) la création des plateformes d'enseignement en ligne ; (b) l'amélioration de l'accès des élèves et étudiants au monde digital ; (C) le recentrage du rôle de l'INRAP vers la production de manuels scolaires et autres documents imprimés et/ou photocopiés ; (D) la formation des enseignants à l'enseignement numérique.
- (ii) **Renforcement des infrastructures et équipements scolaires** dont les sous axes sont (a) l'amélioration de la capacité d'accueil des établissements scolaires par la réhabilitation et la construction des salles de classe aux normes universelles ; (b) le réaménagement des salles de classe en fonction des contraintes sanitaires ; (c) l'installation des points d'eau et de latrines dans tous les établissements scolaires.
- (iii) **Développement des mécanismes garantissant l'accès des populations vulnérables à l'éducation** qui aura pour objectif prioritaire de veiller à l'application de l'arrêté instituant la gratuité de l'enseignement aux cycles primaire et secondaire dans les établissements scolaires publics
- (iv) **Amélioration de l'accès et maintien des filles dans le système éducatif** qui a pour objectif de réduire les inégalités sexospécifiques, pour cela il conviendra de (i) élaborer et mettre en œuvre une politique de récupération des filles non scolarisées et déscolarisées ; (ii) consolider les mesures de progression des indices de parité garçons/filles à tous les niveaux d'apprentissage ; (iii) élaborer une stratégie de lutte contre les violences en milieu scolaire et en dehors ;

- (v) **Développement des mécanismes de collecte des données** pour (b) doter les structures éducatives d'outils d'informations ; (b) créer au sein des ministères des structures de coordination de collecte des données ;

En ce qui concerne la continuité **des services en approvisionnement en eau potable et à l'assainissement**, le SNU au Congo renforcera ses actions dans :

- (i) L'extension et la rénovation des réseaux de distribution d'eau dans les centres urbains ;
- (ii) La construction des puits aménagés en milieu rural ;
- (iii) L'aménagement des voies d'accès dans tous les quartiers des deux principales agglomérations du pays (Brazzaville et Pointe-Noire) pour permettre à AVERDA d'assainir tous les espaces urbains ;
- (iv) Le développement du partenariat public-privé dans l'assainissement de l'ensemble des centres urbains ;
- (v) La formation des agents d'hygiène

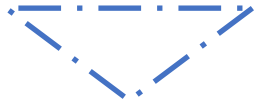
En ce qui concerne **l'accès aux services énergétiques**, les axes d'intervention du plan de relèvement socioéconomique porteront sur :

- (i) L'accroissement de l'accès aux services énergétiques modernes par une exploitation optimale des ressources gazières du pays et la création d'instrument de financement de l'énergie durablee ;
- (ii) La réduction des pertes moyennes en distribution d'énergie électrique actuellement du niveau de 50 % à la norme international de moins de 10 % ;
- (iii) La sécurisation d'un approvisionnement en énergie fiable, avec moins de coupures et une tension stable par la rénovation des réseaux électriques et la mise à niveau des barrages hydro électriques ;
- (iv) La protection de l'environnement et la gestion du dérèglement climatique par la coupure encadrée du bois et le développement de l'utilisation des foyers améliorés, ainsi que le respect des normes d'extraction, de transport et de combustion des ressources fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel).

Pour relever le défi lié à **l'habitat**, le SNU envisage les axes d'intervention suivantes :

- (i) L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de logements sociaux et d'habitations à loyer modéré après une étude des besoins exprimés ;
- (ii) La mise en application des dispositions de la réforme foncière portant sur la viabilisation de l'espace urbain par l'instauration du lotissement avant toute construction. Cet axe vise d'approcher le problème de l'habitat dans toute sa plénitude en intégrant dans la problématique du logement les questions de l'assainissement, de l'adduction d'eau, de l'électricité, de l'aménagement des voies qui desservent les logements, les équipements collectifs ;
- (iii) Le recentrage des missions de la banque pour l'habitat autour des projets immobiliers, pour en faire un outil performant de la politique gouvernementale du logement, en impliquant davantage le secteur

Cadre des Nations Unies pour la Réponse socio-économique



Mesures principales

1. **Renforcer et élargir des systèmes de protection sociale résilients et en faveur des pauvres ;**
2. **Maintenir des services essentiels en matière d'alimentation et de nutrition ;**
3. **Garantir la continuité et la qualité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;**
4. **Garantir la continuité pédagogique pour tous les enfants et les adolescents, de préférence dans les établissements scolaires ;**
5. **Soutenir les victimes de violence fondée sur le genre**

Plan National de Développement (PND) 2018-2022



Axe 2 Capital humain

La réforme en profondeur du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle en vue de valoriser le capital humain sous toutes ses dimensions, morale, civique, intellectuelle et physique, afin de construire les soubassements d'un développement durable et inclusif

la stratégie du PND 2018-2022 en matière de valorisation du capital humain vise à mettre en œuvre des programmes pour renforcer l'enseignement moral, civique, intellectuel et physique pour tous. Pour ce faire, la stratégie du Gouvernement s'articule autour de quatre axes à savoir

1. **Promouvoir l'enseignement moral, civique, physique et la lutte contre les antivaleurs ;**
2. **Offrir une éducation de qualité pour tous ;**
3. **Adapter le système éducatif et ses produits aux besoins du marché d'une économie émergente ;**
4. **Améliorer la gouvernance du système éducatif.**

Mesures et déficits à combler pour atteindre les objectifs de développement fixés



Interventions proposées par le plan de relèvement

1. **Assurer la continuité des services d'éducation**
2. **Faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement Promouvoir le bon habitat**

3  **RÉPONSE ET REPRISE ÉCONOMIQUES:**
Protection des emplois, des PME et
des travailleurs et travailleuses du
secteur informel

Réponse et Relèvement économique

Cet objectif vise à favoriser la protection des emplois, des très petites, petites et moyennes entreprises et des travailleurs vulnérables du secteur informel et formel, à promouvoir la recherche et l'innovation, l'entrepreneuriat et l'innovation sociale

Nombre d'actions clés	Agences impliquées	Montants requis	Montant disponible	Montant mobiliser
7	PNUD; OMS FAO; UNESCO; FMI; BM; AFD BAD	245,800,000,000	58,615,921,000	187,184,079,000

ODD pris en compte dans la stratégie de réponse



En appui aux mesures prises par le Gouvernement, le SNU l'action du SNU au Congo se concentrera sur la protection et l'amélioration des secteurs productifs, ainsi que sur la protection des emplois et la promotion du travail décent afin de limiter les impacts de la pandémie sur les ménages et les secteurs socio-économiques. Les actions du SNU seront structurées autour des axes suivants : **(i) soutenir la riposte nationale à la Covid ; (ii) renforcement des mesures/ politiques en faveur de l'emploi dans les secteurs formels et informels**

Pour ce qui est de **soutenir la riposte nationale**, les actions seront de trois ordres, sanitaire, administratif et financier qui devraient contribuer au renforcement de la gouvernance

En ce qui concerne, le **renforcement des mesures/ politiques en faveur de l'emploi dans les secteurs formels et informels**, les axes d'intervention s'articulent de la thématique de l'emploi dans les secteurs formels et informels.

S'agissant des unités économiques du secteur informel, la réponse se structure autour de deux axes :

- (i) refinancer ces unités ;
- (ii) Renforcer leur intégration dans l'économie nationale grâce à un accompagnement approprié. Les mesures suivantes sont préconisées pour la mise en œuvre de cette stratégie : (a) mise en place d'un fonds spécifique de garantie du soutien aux TPE et PE du secteur informel ; (b) développement d'un programme de sensibilisation et

d'incitation des promoteurs des TPE et PE du secteur informel à recourir aux ressources du fonds;(c) renforcement des capacités du ministère en charge de l'artisanat, en matière d'appui et accompagnement des TPE et PE du secteur informel, bénéficiaires de l'allocation de soutien. ; (d) promotion de l'emploi en faveur des populations autochtones à travers la création des micro-activités génératrices de revenus afin de réduire la pauvreté extrême dans laquelle elles vivent.

Pour favoriser le relèvement des activités relevant du commerce et des services, les mesures à engager s'articulent autour de 4 axes suivants :

(i) **Mettre en place une politique de substitution et/ou de réduction aux importations des produits essentiels**, Pour se faire, les activités à soutenir s'entendent de : (i) Faciliter la réalisation des études, la formulation et l'adoption de la politique de substitution aux importations des produits essentiels,

(ii) Soutenir la création des usines et autres entités de fabrication des produits de substitutions aux produits importés ;

(iii) **Rendre adéquates et accessibles aux entreprises du commerce et des services les aides financières à la relance de l'économie** : Le Gouvernement a mis au point deux fonds destinés à collecter des ressources destinées à financer les aides aux ménages et aux entreprises. **Il s'agit de** (a) augmenter le fonds national de solidarité à hauteur d'environ 1 000 milliards de francs supplémentaires et du Fonds COVID-19 à hauteur d'environ 500 milliards de francs CFA ; (b) Faciliter l'élaboration et l'adoption d'un texte devant définir les conditions d'éligibilité des bénéficiaires aux Fonds, (c) Faire un plaidoyer pour l'allègement ou la suppression momentanée des taxes et impôts frappant les entreprises du commerce et des services ;

(iv) **Promouvoir des investissements massifs dans le commerce et les services pour un meilleur appui de l'offre des biens et des services** : face aux pertes enregistrées par les entreprises du commerce et des services consécutives à la baisse des activités dans les sous-secteurs, il est impérieux pour les pouvoirs publics de soutenir les efforts d'investissement à réaliser par ces entreprises, pour retrouver les niveaux de l'offre des biens et des services qui existaient avant la pandémie. Pour cela, les activités suivantes seront mises en œuvre : (a) Faciliter les négociation avec la banque centrale pour qu'elle octroie aux banques primaires des ressources pour un soutien de proximité aux entreprises du commerce et des services ; (b) Faciliter les négociations auprès des partenaires bi et multilatéraux des remises de dette et des rééchelonnements de celles-ci ainsi que des aides financières, (c) Créer les conditions d'attractivité des investissements directs étrangers dans les services. ; (d) Renforcer les capacités des établissements des microfinances ;

(v) **Bâtir une économie résiliente aux crises épidémiologiques futures grâce à une préparation adéquate des entreprises y compris les entreprises commerciales et des services**, Pour y parvenir, un schéma idoine repose sur les activités suivantes : (i) Faciliter la réalisation des études et l'adoption des mesures de préparation de l'économie nationale aux crises épidémiologiques futures. ; (ii) Mettre en œuvre des mesures de préparation de l'économie nationale aux crises futures.

Enfin, en ce qui concerne l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'agro-industrie et les forêts, au vu des difficultés et problèmes posés par la survenue de la pandémie Covid-19 et afin de permettre au Congo de retrouver plus rapidement le chemin du développement, les priorités de relèvement économique au niveau des secteurs de l'agriculture, de l'agro-industrie et des forêts peuvent s'articuler autour des trois axes suivants :

- (i) **Relancer de la production agricole nationale** : l'application des mesures barrières et de préservation de la propagation de la maladie à travers le pays a davantage détérioré le statut nutritionnel de nombreux ménages. Pour amener le pays à surmonter les problèmes de l'insécurité alimentaire et le conduire vers l'atteinte de l'ODD 2, les actions suivantes sont envisagées: (a) renforcer la dynamisation et l'amélioration de la gouvernance du Fonds de soutien à l'agriculture (FSA) pour une relance effective de la production agricole nationale ; (b) faciliter l'accès aux équipements, machines et intrants agricoles de première nécessité aux travailleurs agricoles par l'allègement ou la suppression momentanée des taxes et droits de douanes sur les importations ; (c) améliorer les circuits d'approvisionnement en matériels, équipements, machines et intrants agricoles divers ; (d) construire et/ou réhabiliter les infrastructures de base (Stockage, conservation, transformation) pour une action durable des interventions dans ce secteur ;
- (ii) **Dynamiser le secteur de l'agro-industrie en** : (a) apportant un appui substantiel au développement des filières oléagineuses, (ii) en soutenant la production céréalière nationale avec la culture à grande échelle de maïs ; (iii) relançant la culture intensive de légumineuses dont le soja de manière à ce que l'ensemble de ces productions serve de matière première pour l'agro-industrie ;
- (iii) **Relancer l'exploitation et de la production forestière** : pour cela, les actions suivantes doivent être envisagées: (a) relance et renforcement des activités du programme national de reboisement et d'afforestation ; (b) intensifier la transformation locale du bois débité ; (c) poursuivre les activités de certification et d'aménagement des forêts, (b) mettre en place un programmes d'encadrement et de renforcement des capacités des acteurs du secteur de la forêt pour une exploitation durable de ses ressources en vue de la conservation et de la préservation de la biodiversité

Cadre des Nations Unies pour la Réponse socio-économique

Mesures principales

1. **Elargissement des programmes intensifs en matière d'emploi ;**
2. **Soutien intégré en matière de programmes et d'orientations stratégiques par pays ;**
3. **Soutien en faveur de stratégies visant à verdir les mesures de relance budgétaire ;**
4. **4Évaluations socioéconomiques rapides tenant compte des questions de genre et diagnostics du contexte économique et du marché du travail ;**
5. **Soutien aux jeunes et aux partenaires sociaux en matière d'entrepreneuriat et d'innovation sociale face à la COVID-19 ;**
6. **Fourniture de conseils en matière de solutions de développement basées sur la nature, y compris pour les PME ;**
7. **Soutien en matière d'établissement de relations interentreprises**

Plan National de Développement (PND) 2018-2022

Axe 1 Renforcement de la gouvernance

Pilier essentiel pour atteindre les objectifs du PND 2018-2022. Cette orientation répond à l'objectif général de mettre en œuvre de nouvelles pratiques en matière de gestion publique fondées sur des valeurs, des référentiels et des principes connus, reconnus et acceptés par tous les acteurs de la société congolaise

Dans le cadre du PND 2018-2022, le renforcement de la gouvernance concerne les domaines politique, judiciaire, sécuritaire, administratif et économique et s'articule autour des domaines suivants :

1. **Gouvernance politique ;**
2. **Gouvernance judiciaire ;**
3. **Gouvernance sécuritaire ;**
4. **Gouvernance administrative ;**
5. **Gouvernance économique**

Mesures et déficits à combler pour atteindre les objectifs de développement fixés

Interventions proposées par le plan de relèvement

1. **Soutenir la riposte nationale à la Covid ;**
2. **Renforcer les mesures/ politiques en faveur de l'emploi dans les secteurs formels et informels (Rendre adéquates et accessibles aux entreprises du commerce et des services les aides financières à la relance de l'économie ; Promouvoir des investissements massifs dans le commerce et les services pour un meilleur appui de l'offre des biens et des services) ;**
3. **Mettre en place une politique de substitution et/ou de réduction aux importations des produits essentiels ;**
4. **Bâtir une économie résiliente aux crises épidémiologiques futures grâce à une préparation adéquate des entreprises y compris les entreprises commerciales et des services**



Réponse macroéconomique et collaboration multilatérale

Cet objectif vise à orienter les mesures de relance budgétaire et financière de sorte que les politiques macroéconomiques profitent aux plus vulnérables et à renforcer les réponses multilatérales et régionales.

Nombre d'actions clés	Agences impliquées	Montants requis	Montant disponible	Montant mobiliser
10	FMI; BM; PNUD; BAD; AFD; UE	1,222,400,000,000	407,200,000,000	815,200,000,000

ODD pris en compte dans la stratégie de réponse



La réponse macroéconomique de l'Équipe Pays des Nations Unies au Congo s'articulera autour de 4 axes d'intervention qui se posent en défis : (i) **la relance économique** ;(ii) **le rééquilibrage budgétaire et le rétablissement de la viabilité des finances publiques** ; (iii) **le rétablissement de la viabilité de la dette publique** ; (iv) **Collaboration multilatérale**

S'agissant de **la relance économique**, Du fait de la forte dépendance de l'économie vis-à-vis du pétrole, l'équipe pays entend apporter un appui en conseil au Gouvernement pour accélérer

- (i) Le processus d'apurement des arriérés intérieurs auprès du secteur privé non pétrolier, particulièrement l'apurement de la dette sociale **qui** devrait contribuer à la fois à la relance, via la stimulation de la consommation, et à l'amélioration du pouvoir d'achat des populations les plus vulnérables (étudiants, retraités et ménages bénéficiaires de transferts monétaires) ;
- (ii) Les réformes visant à améliorer la réglementation des marchés et le climat des affaires

Concernant **le défi du rééquilibrage budgétaire et du rétablissement de la viabilité des finances publiques**, le SNU au Congo en collaboration avec les partenaires financiers et techniques présents au Congo, appuiera les efforts du Congo dans la mise en œuvre des réformes structurels visant à inscrire l'économie congolaise sur une voie de croissance durable et inclusive. Les actions s'articuleront autour des points suivants :

- (i) Accroissement des recettes fiscales dans le court terme grâce à la mise en œuvre de mesures visant à (a) réduire les exonérations fiscales ; (b) recouvrer les arriérés d'impôts ; (c) poursuivre la réforme de l'administration fiscale.
- (ii) Financement des programmes sociaux : dans ce cadre en accord avec le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM) et l'Agence Française pour le Développement (AFD), l'action du SNU, consistera en plaidoyer pour qu'il soit alloué suffisamment de ressources à des programmes sociaux indispensables pour les groupes vulnérables, notamment les programmes destinés aux femmes et ceux menés dans les domaines de la santé et de l'éducation à l'instar du Programme Lisungi qui devrait être passé à l'échelle au titre de la protection sociale non contributive ;
- (iii) Dans le moyen terme, le SNU en collaboration avec les partenaires techniques notamment le FMI appuie les efforts du Gouvernement pour rétablir la viabilité des finances publiques. Quatre actions seront nécessaires pour atteindre cet objectif: (a) réduire le déficit primaire hors pétrole jusqu'à 15% du PIB hors pétrole d'ici à 2025; (b) accroître les recettes non pétrolières au niveau de 34,5% du PIB non pétrolier en 2025; (c) maîtriser la masse salariale, les transferts et les subventions de manière à dégager un espace budgétaire pour accroître l'investissement public jusqu'à 15% du PIB non pétrolier d'ici 2023; (d) renforcer le système de gestion des finances publiques.

S'agissant du **rétablissement de la viabilité de la dette publique congolaise**, Malgré les efforts accomplis par les autorités congolaises en vue de réduire le taux d'endettement du pays, la République du Congo demeure en situation de surendettement. Aussi, l'Équipe Pays entend, en collaboration avec le Gouvernement et les Institutions Financières Internationales, appuyer les efforts du pays dans la mise en œuvre des réformes imposées par le programme avec le FMI pour inverser durablement cette tendance. Le rétablissement de la viabilité de la dette publique congolaise passe par quatre actions :

- (i) La restructuration de la dette commerciale privée extérieure, en particulier la dette envers des négociants de pétrole ;
- (ii) Le remboursement des arriérés intérieurs comme souligné plus haut, ainsi que des arriérés bilatéraux extérieurs dus à des créanciers officiels post-PPTE ;
- (iii) L'engagement à ne pas contacter de nouveaux emprunts non concessionnels tant que la viabilité des finances publiques n'est pas rétablie ;
- (iv) Le renforcement et l'amélioration de la gestion de la dette publique et des actifs, plus précisément le renforcement du cadre juridique et institutionnel de gestion de la dette, l'élaboration d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, l'amélioration de la transparence de la gestion de la dette, le renforcement des capacités analytiques des services chargés de la gestion de la dette publique.

Enfin, un appui conseil pour renforcer la **collaboration multilatérale** sera apporté au Gouvernement pour mobiliser des financements concessionnels. Cet appui est d'autant plus nécessaire que les dons et l'aide publique au développement dépassent rarement au Congo 5% des recettes budgétaires. En outre, dans le cas du Congo, l'accès aux ressources concessionnelles est conditionné par la mise en œuvre des mesures contenues dans le programme qui sous-tend l'accord triennal conclu avec le FMI le 11 juillet 2019 au titre de la Facilité Élargie de Crédit.

Cadre des Nations Unies pour la Réponse socio-économique

Mesures principales

1. **Réalisation d'études d'impact approfondies de la COVID-19 sur tous les secteurs du Développement ;**
2. **Appui Conseil au gouvernement en matière de suivi des dépenses sociales et de budgétisation des priorités de développement social ;**
3. **Appui Conseil pour la mise en place des données de base nécessaires à l'élaboration des politiques, y compris dans le cadre des mesures d'urgence**

Plan National de Développement (PND) 2018-2022

Axe 1 Renforcement de la gouvernance

Pilier essentiel pour atteindre les objectifs du PND 2018-2022. Cette orientation répond à l'objectif général de mettre en œuvre de nouvelles pratiques en matière de gestion publique fondées sur des valeurs, des référentiels et des principes connus, reconnus et acceptés par tous les acteurs de la société congolaise

Dans le cadre du PND 2018-2022, le renforcement de la gouvernance concerne les domaines politique, judiciaire, sécuritaire, administratif et économique et s'articule autour des domaines suivants :

6. **Gouvernance politique ;**
7. **Gouvernance judiciaire ;**
8. **Gouvernance sécuritaire ;**
9. **Gouvernance administrative ;**
10. **Gouvernance économique**

Mesures et déficits à combler pour atteindre les objectifs de développement fixés

Interventions proposées par le plan de relèvement

1. **Relance économique ;**
2. **Rééquilibrage budgétaire et le rétablissement de la viabilité des finances publiques ;**
3. **Rétablissement de la viabilité de la dette publique ;**
4. **Collaboration multilatérale**



Cohésion sociale et résilience communautaire

Cet objectif vise le renforcement de la cohésion sociale par la promotion d'un dialogue social inclusif, de la résilience des communautés et d'une gouvernance fondée sur les droits de l'homme et l'égalité de genre.

Nombre d'actions clés	Agences impliquées	Montants requis	Montant disponible	Montant mobiliser
3	PNUD, UNICEF, PAM	950 000 000		950 000 000

ODD pris en compte dans la stratégie



Le Système des Nations Unies accompagnera aussi bien le Gouvernement que les autorités locales à préserver les droits de l'Homme surtout des personnes les plus vulnérables, les femmes et les enfants, à lutter contre la discrimination et promouvoir l'équité dans l'accès à maintenir les services d'accès aux droits, aux opportunités et aux richesses. Trois axes de réflexion sont préconisés,

- (i) **La prise en compte des inégalités sociales et de genre**, la situation des groupes vulnérables et le traumatisme pour alimenter les réponses à la COVID-19. De même, les personnes en charge de la riposte devraient soutenir et échanger avec les leaders d'opinions, les chefs de blocs et de quartiers, les responsables religieux, des associations et mutuelles pendant la conception et la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de lutte contre le COVID-19. Cela permettrait d'atténuer les risques de tensions multiformes, d'adapter les messages aux réalités locales et construire la cohésion sociale ;
- (ii) **L'élaboration de programmes s'attaquant aux causes structurelles de la crise notamment les inégalités et la discrimination, l'équité dans l'accès aux droits, aux opportunités et aux richesses**. Cela comprend la préparation de plans pour le processus de relance socioéconomique, dont les communautés ont besoin pour reconstruire progressivement leurs économies, renouer sans appréhension avec le système de santé, repenser le système éducatif et le relèvement économique, et, relancer la vie sociale ;
- (iii) **La prise en charge psychologique des personnes traumatisées par les effets liés à la pandémie pour une résilience communautaire**. Cela constituer en la création des unités d'écoute, de verbalisation et d'orientation dans tous les arrondissements, les églises classiques, les centres de santé et auprès des chefs de quartiers permettrait d'anticiper sur des réponses adéquates profitables à tout le monde.

Cadre des Nations Unies pour la Réponse socio-économique

Plan National de Développement (PND) 2018-2022

Mesures et déficits à combler pour atteindre les objectifs de développement fixés

Mesures principales

1. **Renforcement du Dialogue social inclusif, la sensibilisation et la participation politique ; Appui à la gouvernance, à la promotion des libertés fondamentales et à l'État de droit ;**
2. **Renforcement de la résilience des collectivités, avec un accès inclusif et équitable aux services pour les collectivités**

Axe 2 Capital humain

La réforme en profondeur du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle en vue de valoriser le capital humain sous toutes ses dimensions, morale, civique, intellectuelle et physique, afin de construire les soubassements d'un développement inclusif et durable

les actions relatives à ces piliers sont prises en compte dans les axes d'accompagnement relatifs à :

1. **L'amélioration des services de santé et de protection sociale ;**
2. **Au Développement inclusif**

Interventions proposées par le plan de relèvement

1. **Prise en compte des inégalités sociales et de genre ;**
2. **Elaboration de programmes s'attaquant aux causes structurelles de la crise notamment les inégalités et la discrimination, l'équité dans l'accès aux droits, aux opportunités et aux richesses ;**
3. **Prise en charge psychologique des personnes traumatisées par les effets liés à la pandémie pour une résilience communautaire**

Risques et mesures de mitigation

Le plus grand risque auquel est soumis le plan de relèvement, qui se présente comme un ensemble de mesures et d'actions à mener pour faire face aux impacts socio-économiques de la pandémie, est l'incertitude sanitaire (contagiosité, proportion de cas graves par rapport aux cas identifiés, effets à long terme du virus). En effet toutes les actions peuvent être annihilées par une accélération de la contamination qui pousserait les gouvernants à durcir les mesures de confinement, portant ainsi un coup d'arrêt à toute reprise des activités. Outre le risque lié à l'incertitude il y'a celui lié à la nature des grands équilibres mondiaux, à la capacité des Etats de développer une coopération forte afin de mutualiser les ressources.

Le risque lié à la nature des grands équilibres mondiaux est cependant maîtrisable. La solution à la crise se trouve dans l'accélération de la coopération internationale avec un rôle de plus en plus important dévolu aux organisations internationales. Ainsi la mutualisation des recherches scientifiques au niveau international peut aboutir à la découverte de plusieurs traitements efficaces et accessibles dans le monde entier.

Mobilisation des ressources

. Mécanismes financiers

Deux mécanismes de financement se justifient : Une partie des activités à mettre en œuvre au titre des mesures de relèvement économique et sociale post-covid seront financées grâce à des fonds publics au titre du budget de l'Etat et/ou au titres des fonds spéciaux (Fonds National de Solidarité et Fonds COVID-19) tandis qu'une autre partie le sera grâce à des apports extérieurs de toute origine, publique, privée, intérieure et/ou extérieure.

Création du Basket Fund pour les PTF : Les apports extérieurs des PTFs pourront être logés dans une Basket Fonds à mettre en place par les agences des Nations Unies et les Partenaires bi et multilatéraux. Le Basket Fund est conçu comme un mécanisme financier transitoire prévu pour une période initiale d'un an. Il se veut donc une structure souple, à déboursement rapide, avec des procédures simplifiées visant à réduire les coûts de transaction. Il s'agira donc d'une structure souple, à déboursement rapide, avec des procédures simplifiées et selon une configuration à géométrie variable capable de répondre à l'urgence de la situation et de satisfaire les besoins immédiats et les conditions d'engagement du PTF.

Les donateurs et partenaires individuels concluent un protocole d'accord bilatéral ou un accord de contribution avec le fonds commun pour établir la base des relations et de la coopération. D'autres modalités de fonctionnement du basket fund seront élaborés (Voir annexe pour les détails sur la structure du Fonds).

Domaines à financer : Les Nations unies souhaitent encourager les investissements dans les principaux piliers identifiés dans le plan gouvernemental et soutenir les interventions socio-économiques des groupes vulnérables, en particulier les efforts visant à renforcer la surveillance, les tests, l'isolement, la recherche des contacts, les équipements de protection individuelle pour le personnel médical, les désinfectants pour les installations médicales, la communication des risques, l'engagement de la communauté, la gestion clinique des patients souffrant de maladies graves (COVID-19). Le "Basket

Fund" financera également des mesures socio-économiques, telles que des transferts d'argent ou la distribution de nourriture aux groupes vulnérables.

Mécanismes de coordination

Afin d'assurer une action cohérente et coordonnée entre les entités des Nations Unies en promouvant l'esprit de l'approche "ONE UN", les mécanismes suivants seront mis en place pour permettre une bonne coordination des actions :

Plan de coordination du plan de relance socioéconomique

COORDINATION EQUIPE PAYS		TAK FORCE RIPOSTE /GOUVERNEMENT
COMITE DE GESTION DU BASKET FOND (RC/Ministre d'Etat Economie, Délégué des donneurs –BM/BAD/USAID/UE/CHINE/Unicongo/...)		
OMS UNICEF (Lead de la mise en œuvre des activités sanitaires et de protection sociale)	PNUD <i>Présidence Groupe Socioéconomique Covid</i> (Agent Administratif/fiduciaire du Basket Fund) (lead de la mise en œuvre des activités de relèvement économique)	MINISTERE DE LA SANTE président du Comité National de Riposte ;
AGENCES INTERVENANT		PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE
Toutes Agence NU intervenant dans le nexus humanitaire développement : <ul style="list-style-type: none"> ○ FAO ○ UNFPA ○ PAM ○ UNESCO ○ BIT ○ ONUSIDA ○ ○ 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Ministères sectoriels ○ ONG ○ Secteur Privé

Cadre de suivi et évaluation

La mise en œuvre efficace du plan de relance socio-économique post-COVID-19 requiert la mise en place d'un système de suivi évaluation. Le mécanisme de suivi et évaluation préconisé dans ce plan de relance socio-économique est décrit selon les composantes du dispositif ci-après.

Monitoring :

Dans le cadre de ce système de suivi et évaluation, le monitoring est prévu s'effectuer par la récolte des informations dont une analyse approfondie devrait aider à rechercher et déceler les causes d'éventuels goulots d'étranglement. Ce qui devrait permettre de planifier les stratégies correctives et en fin de compte la prise de décision.

Revue sectorielle :

La revue sectorielle est une activité de suivi périodique de la mise en œuvre du plan de relance socio-économique et sera menée par les ministères en charge du Plan et de l'Economie et en collaboration avec les autres ministères sectoriels. Le but de la revue sectorielle est de pouvoir rendre compte périodiquement des performances des différents secteurs à travers des indicateurs précis. De manière opérationnelle, des sessions de revue se feront semestriellement et annuellement respectivement par le ministère du Plan et les ministères sectoriels. Un canevas de la revue sera développé et validé sur la base des informations à renseigner par chaque ministère en vue du calcul des indicateurs de performance du plan de relance socio-économique.

Evaluation :

L'évaluation du Plan de relance socio-économique permettra d'apprécier l'atteinte des objectifs fixés dans le plan de relèvement post COVID-19. Dans le souci d'un meilleur fonctionnement du mécanisme de suivi-évaluation, il est prévu :

- la production des données statistiques de qualité par les différents ministères sectoriels, nécessaire pour avoir les éléments d'appréciation de l'exécution du plan. Ces statistiques doivent être consignées dans les rapports produits par les différents ministères sectoriels et transmis au ministère du plan ;
- la création d'un secrétariat technique du comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Plan de Relance socio-économique. Sa mission première sera de centraliser l'information et d'organiser les activités requises pour le suivi-évaluation.

Annexes : Matrice budgétisée du plan de relèvement

Piliers	Domaine	Défis/ Impact de la Covid-19	Réponse du Système des nations unies							
			Objectifs	Cibles	Actions	Coûts (FCFA)	Acteurs	Agenda		
								CT	MT	
PILIER N°1 : Assurer la santé d'abord procédera de la disponibilité des services de santé essentiels et de leur résilience	Santé (y compris la santé sexuelle, reproductive et mentale)	Importante baisse de l'utilisation des soins et services de santé fournis par les centres de santé, hôpitaux publics et cliniques privées	Améliorer la qualité et l'accès aux soins et services de santé.	Tous les hôpitaux généraux et départementaux dotés en équipements de diagnostic du COVID-19	Renforcer les capacités de diagnostic et de prise en charge des cas de COVID-19.	37 383 275 607	GVT PTF	■		
					Renforcer les compétences techniques des personnels de santé			■	■	
		Augmentation de l'automédication.	Accroître la capacité logistique du système de santé.		Réduire les fragilités structurelles du système de santé				■	
					Renforcer les infrastructures et les équipements sanitaires.				■	
		Risque d'accroissement des dépenses catastrophiques de santé* au sein des ménages.	Garantir aux groupes les plus vulnérables, l'accès aux soins et services de santé essentiels, tout en renforçant leurs capacités de résilience aux pandémies	Lancement de la phase opérationnelle de l'assurance, maladie.	Faire un plaidoyer pour l'accès aux droits sociaux et à la couverture maladie.				■	
					Faciliter l'accélération de la mise en place de l'assurance maladie universelle					■
		Augmentation de la peur d'être contaminé et stigmatisation des structures de soins et personnels de santé prenant en charge les malades de COVID-19			Accompagner le recours des populations vulnérables aux services de santé.				■	

		Perturbation de certains programmes de santé (VIH/SIDA, PEV, PNLP...) et Réduction de l'offre en santé sexuelle et reproductive.	Renforcer la capacité de résilience du Congo aux pandémies.	Tous les hôpitaux généraux et départementaux dotés en équipements de diagnostic du COVID-19	Doter les laboratoires de tous les hôpitaux généraux (HG) et départementaux en automates et fournitures techniques de diagnostic du COVID-19			■		
					Renforcer les capacités de surveillance épidémiologique de la COVID-19			■		
				Faciliter l'accès aux soins de santé maternelle aux femmes atteintes de la COVID-19		Mettre en place dans les HG des services dédiés à l'accueil et la prise en charge des accouchements et actes opératoires sur des sujets COVID-19.			■	
				Améliorer la prise en charge des malades.	Tous les sites de prise en charge sont conformes aux normes établies.	Renforcer l'organisation et les capacités des sites de prise en charge des cas de COVID-19			■	
						Approvisionner et rendre disponible continuellement les équipements de protection individuelle.			■	
					Renforcer au moins 85 % des districts sanitaires		Mettre en place un programme de renforcement des compétences techniques des personnels de santé en matière de prise en charge des cas et de	50 000 000		■

					surveillance épidémiologique du COVID-19 ans les districts sanitaires.				
					Plan national de préparation et de riposte à la pandémie du COVID-19 mis à jour régulièrement	30 000 000	GVT PTF	■	
			Rendre accessible l'information sur le COVID-19 aux communautés les plus vulnérables		Bâtir des stratégies de communication bien dosées sur les risques ; faciles à comprendre, suscitant la confiance envers les institutions et améliorant la capacité d'agir des personnes	25 000 000	GVT PTF	■	■
			Lutter contre la désinformation						
			Faciliter l'accès aux soins de santé maternelle aux femmes atteintes de la COVID-19		Couverture en soins et services de santé sexuelle et reproductive supérieure à 90 %		GVT PTF	■	■
			Améliorer la qualité et l'accès aux soins et services de santé. des soins et l'accès aux services de santé.						
		Augmentation des comportements agressifs dûs au stress dans les familles et la société	Accompagner et prendre en charge les personnes traumatisées par les effets de la COVID-19		Créer des unités de prise en charge psychologique dans les hôpitaux	30 000 000	GVT	■	■
							Organiser une prise en charge médicale et psychologique.		GVT

PILIER N° 2 : Protection des personnes. Aider les populations à faire face à l'épreuve, grâce à la protection sociale et aux services de base	Ménages et Pauvreté Ménages et Pauvreté	Baisse des montants des recouvrements des cotisations des entreprises à la CNSS	S'assurer du paiement de la totalité des prestations sociales attendues de la CNSS au titre de l'année 2020.	4 Trimestres payés	Financer le gap des recouvrements enregistré par la CNSS, au cours des mois de mars, avril et mai, du fait des mesures de lutte contre la pandémie.	11,000,000,000	GVT	■	
		Érosion du pouvoir d'achat des ménages	Réduire l'incidence de la pauvreté auprès des ménages et des groupes vulnérables.	5 000 personnes autochtones	Initier la création d'AGR au profit des populations autochtones, cohérentes avec les métiers en relation leur milieu de vie	500 000 000	GVT PTF	■	■
		Interruption et réduction de l'activité professionnelle du chef de ménage.		300 000 ménages 25 000 personnes âgées	Faciliter et accélérer le passage à échelle du projet Lisungi, système de filets sociaux en faveur des populations vulnérables.	228 600 000 000 Dont disponibles USD 59 820 299,5	GVT PTF	■	■
		Réduction du revenu et de la capacité d'épargne du chef ménage.		25 000 jeunes de 19-25 ans	Faciliter l'extension des filets aux jeunes âgés de 19 à 25 ans à travers des AGR.	5 000 000 000		■	■
				Actualiser le fichier des ménages vulnérables pour une meilleure structuration des filets de sécurité sociale.	50 000 000		■		
	EDUCATION (ODD4 PND 25)	Interruption de l'apprentissage pour 1.474.372 apprenants.	Faciliter la continuité d'apprentissage dans tous les cycles d'enseignement en cas de chocs.		Développer les capacités de fourniture de services d'enseignement à distance.	36.754.608.003	GVT UNICEF, UNESCO , PAM	■	

		Accroissement des inégalités dans l'accès aux ressources pédagogiques.	Assurer l'accès aux ressources éducatives à tous.		Améliorer l'équipement des infrastructures scolaires.				■
					Renforcer les mécanismes qui garantissent l'accès des populations vulnérables à l'école.			■	
		Accroissement des inégalités dans l'acquisition du savoir entre riches / pauvres ; rural / urbain	Fournir les services d'éducation dans des conditions sanitaires sûres.		Renforcer les capacités statistiques nationales, notamment la collecte et la gestion des données de l'éducation.				■
					Mettre en place des mesures préventives appropriées pour minimiser le risque d'abandon scolaire permanent				■
		Interruption temporaire voire définitive de la scolarité par les filles	Assurer le maintien des filles dans le circuit scolaire		Plaider pour un partage égal des tâches domestiques et des soins entre les frères et sœurs/membres du foyer afin qu'ils aient tous le temps de participer aux initiatives éducatives normales ou de remplacement.			■	■
					Réduire les violences scolaires basées sur le genre.			■	■

					Mettre en place des mesures préventives appropriées pour minimiser le risque d'abandon scolaire permanent			■	■
					Plaider pour un partage égal des tâches domestiques et des soins entre les frères et sœurs / membres du foyer afin qu'ils aient tous le temps de participer aux initiatives éducatives normales ou de remplacement.			■	■
					Mettre en place une politique de sensibilisation des parents, des communautés de base sur la nécessité de garantir les conditions de succès et de maintien des filles à l'école.			■	
Agriculture	Baisse du volume de travail et donc de la production	Alléger les mesures de confinement pour favoriser la libre circulation des personnes et des biens			Faciliter la levée du couvre-feu et l'ouverture progressive des frontières	0	Gvt	■	
	Augmentation du coût des importations alimentaires	Faciliter l'accès aux intrants agricoles et la reprise normale du travail (ODD1, 8 (travail décent))			Fournir un appui financier aux exploitants pour la relance des activités agricoles à travers la création d'un fond de garanti	370.000.000.000	GVT PTF	■	■

			Améliorer la disponibilité des aliments sur le marché et faciliter l'accès de la population à une alimentation saine et suffisante. (ODD1 et 2)		Relance de la production alimentaire nationale	200.000.000.000	GVT PTF Secteur privé	■	■
PILIER N°3 : Réponse et relèvement économique Protéger les emplois, soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel grâce à des programmes de relance économique	Secteur Informel	Interruption des activités des unités économiques du secteur informel	Relancer les activités des unités économiques (TPE & PE) du secteur informel, dans le cadre d'une meilleure intégration dans l'économie nationale.	10 000 TPE & PE	Mettre en place / Renforcer les capacités du fonds garantie du soutien aux TPE & PE du secteur informel	6 000 000 000	GVT PTF	■	■
					Sensibiliser et inciter les promoteurs des TPE & PE du secteur informel à recourir aux ressources du fonds en se conformant aux conditions établies.	PM	GVT PTF	■	■
				Renforcer les capacités du ministère en charge de l'artisanat, en matière d'appui et d'accompagnement des aux TPE & PE du secteur informel	50 000 000	GVT PTF Secteur privé	■		
				Mettre en œuvre le programme d'appui / d'accompagnement des TPE & PE du secteur informel		GVT PTF Secteur privé	■	■	
		Réduction des capacités de production des TPE & PE du secteur informel		Mettre en place un programme d'accompagnement des TPE & PE bénéficiaires de		GVT PTF Secteur privé	■	■	

					l'allocation de soutien.				
		Fragilisation du commerce au détail			Faciliter la création un fonds d'aide de relance des activités des femmes du secteur informel,		GVT PTF Secteur privé	■	
		Perte de revenus des artisanes	Relancer les activités économiques, notamment celles des femmes du secteur informel fortement présentes dans le commerce de détail		Promouvoir la formation d'une classe des femmes entrepreneurs,		GVT PTF Secteur privé	■	■
					Mettre en place un plan de renforcement des compétences des femmes du secteur informel sur la mobilisation de l'épargne et les groupements,		GVT PTF Secteur privé	■	
					Équiper les marchés des structures de conservation, de stockage et de conditionnement des produits périssables.				
					Faciliter la mise en place d'un fonds de garantie de crédit	250 000 000 par an	GVT	■	■
		Interruption des activités des TPE/TP/PME	Relancer les TP/PME	Cible = n TP / PME	Encadrer les TP/PME par des centres de gestion agréés (CGA)	20 000 000 par an	GVT PTF	■	■
Secteur économique formel		Interruption des activités des TP/PME et des entreprises du secteur informel	Initier un programme en faveur des entreprises et des TP/PME intégrant fiscalité et protection sociale	Cible = n Centres de ressources	Créer des centres de ressources où les TP/PME pourront avoir accès rapidement et à moindre coût aux ressources (informations, formation, intrants et	300 000 0000 par centre (mécanique auto, métiers connexes bâtiments, couture- coiffure	GVT PTF	■	■

					consommables) dont elles ont besoin.				
					Maintenir jusqu'en décembre 2021 la mesure de réduction de l'IS pour les entreprises du secteur formel et la patente pour les TP/PME.	00	GVT	■	■
					Supprimer la pratique des taxes non réglementaires (parafiscalité).	00	GVT	■	■
					Exonérer sur au moins deux ans les importations des équipements et autres intrants.	00	GVT	■	■
					Initier des mesures de protection sociale innovantes pour les travailleurs des TP/PME.	00	GVT	■	■
			Amoindrir l'impact de la COVID-19 sur les secteurs des BTP et de l'hôtellerie		Octroyer des prêts et avances remboursables de l'Etat aux entreprises.	1 000 000 000	GVT	■	■
					Octroyer des subventions d'équipement et/ou d'exploitation aux entreprises.	2 000 000 000	GVT	■	■
					Accorder des primes à la création d'emplois industriels.	En fonction de la nature des emplois	GVT	■	■

		Rupture des chaînes d'approvisionnement en intrants agricoles au niveau des marchands ambulants	Relancer les circuits d'approvisionnement en divers intrants de production (semence, produits phytosanitaires et engrais)		Faire un plaidoyer pour la réouverture progressive des frontières en vue de l'acquisition des biens de première nécessité	0	GVT Secteur privé	■	
		Augmentation des prix des intrants agricoles du simple au double, voire au triple rendant ainsi difficile leur accès	Améliorer l'accès facile et la disponibilité des intrants agricoles sur les marchés (ODD1 et ODD2, ODD8		Faire un plaidoyer en faveur de l'augmentation du nombre de jours ouvrables des marchés domaniaux	0	GVT Secteur privé	■	
	Agriculture	Réduction de manière drastique du temps de travail qui est passé de 10h00 à 5h00 par jour	Alléger les mesures de confinement pour favoriser la libre circulation des personnes et des biens et la reprise normale du travail		Assurer la levée progressive du couvre-feu et des barrières entravant la libre circulation des personnes et des biens	0	GVT Secteur privé	■	
		Chute importante du niveau des recettes de plus de 50% dans le secteur agricole (maraîchage).	Améliorer progressivement les conditions de relance du travail et donc de la production (ODD1, 2 et 8)		Encourager l'allègement / la suppression momentanée des taxes et impôts divers sur les importations des équipements, intrants agricoles et biens de consommation directe de première nécessité	25.000.000	GVT	■	■
	Forêts et environnement	Licenciement ou mise en congé technique du personnel des entreprises forestières	Instaurer un dialogue entre les employeurs et les employés, favorable à la reprise progressive des activités avec le même potentiel humain (ODD 8 et 13)		Relance progressive des activités d'exploitation forestière tout en préservant l'emploi des travailleurs	5 000 000 000	GVT PTF Secteur privé	■	■

		Baisse, voire arrêt des exportations des produits forestiers ligneux	Créer les conditions de reprise des activités d'exportation auprès des pays demandeurs (ODD17)		En fonction de l'évolution des impacts de la pandémie au niveau mondial, reprendre progressivement les contacts avec les partenaires étrangers pour la relance des activités d'exportation des produits forestiers ligneux	7 000 000 000	GVT PTF Secteur privé	■	■
		Baisse importante du niveau des taxes forestières	Relancer les activités d'exportation du bois (ODD17)		Relance des exportations du bois auprès des pays demandeurs		GVT Secteur privé	■	■
		Baisse du volume de production des grumes	Créer les conditions d'une reprise progressive de la production du bois sous forme de grumes (ODD8, 13 et 17)		En fonction de l'évolution des impacts de la pandémie au niveau mondial, reprendre progressivement les contacts avec les partenaires étrangers pour la relance du climat des affaires au niveau international		GVT PTF Secteur privé	■	■
Agro-Industrie		Baisse du niveau des recettes au niveau de l'agro-industrie	Créer les conditions d'exploitation du potentiel industriel actuellement disponible et en attente des matières premières		Améliorer les chaînes d'approvisionnement en intrants divers et matières premières par l'ouverture progressive des frontières	10 000 000 000	GVT Secteur privé	■	■
		Menace de licenciement du personnel non essentiel dans le secteur de l'Agro-industrie	Instaurer un dialogue entre les employeurs et les employés, favorable à la reprise progressive des activités avec le		Relancer les activités de production par l'amélioration de la disponibilité de la matière première (maïs, soja, etc.)	(CF. Agriculture)	GVT PTF Secteur privé	■	■

			même potentiel humain (ODD1 et 8)						
Commerce et services	Une baisse des importations mais une bonne performance des exportations grâce aux produits pétroliers.		Mettre en place une politique de substitution aux importations des produits essentiels (cf. liste publiée en mars 2020 par le Gouvernement)	Entreprises de commerce et de service	Faciliter la réalisation des études, la formulation et l'adoption de la politique de substitution aux des produits essentiels importations	500 000 000	GVT		■
					Substitution aux importations des produits essentiels	Pour Mémoire			■
	Baisse des niveaux d'activités des entreprises du commerce et des services		Rendre adéquates et accessibles les aides financières afin d'aider à la relance de l'économie	Entreprises de commerce et de service	Augmentation du fonds national de solidarité (1000 milliards) et du Fonds COVID-19 (500 milliards)	1 500 000 000 000	GVT PTF Secteur privé	■	■
					Faciliter l'élaboration et l'adoption d'un texte devant définir les conditions d'éligibilité des bénéficiaires aux Fonds	P M	GVT PTF Secteur privé	■	■
					Faire un plaidoyer pour l'allègement ou la suppression momentanée des taxes et impôts	P M	GVT PTF Secteur privé	■	
		Bâtir une économie résiliente aux crises épidémiologiques futures grâce à une préparation adéquate.	Entreprises de commerce et de service	Faciliter la réalisation des études et l'adoption des mesures de préparation de l'économie nationale aux crises épidémiologiques futures.	500 000 000	GVT PTF Secteur privé	■	■	

					Mettre en œuvre des mesures de préparation de l'économie nationale aux crises futures	P M	GVT PTF Secteur privé	■	■
		Promouvoir des investissements massifs dans le commerce et les services pour un meilleur appui de l'offre des biens et des services	Entreprises de commerce et de service	Faciliter les négociations avec la banque centrale pour qu'elle octroie aux banques primaires des ressources pour un soutien de proximité aux entreprises du commerce et des services	P M		GVT PTF Secteur privé	■	■
			Entreprises de commerce et de service	Faciliter les négociations auprès des partenaires bi et multilatéraux des remises de dette et des rééchelonnements de celles-ci ainsi que des aides financières	2 000 000 000 000		GVT PTF Secteur privé	■	■
			Entreprises de commerce et de service	Créer les conditions d'attractivité des investissements directs étrangers dans les services.	1 000 000 000		GVT PTF Secteur privé	■	■
			Entreprises de commerce et de service	Renforcer les capacités des établissements des micro finance,.	50 000 000 000		GVT PTF Secteur privé	■	■
	Impact contrasté sur les prix	Maintenir les prix et l'inflation à des niveaux minimaux pour les produits essentiels	Entreprises de commerce et de service et usagers	Faciliter la réalisation des études et l'adoption des mesures de lutte contre l'inflation et la spéculation sur les prix	25 000 000		GVT PTF Secteur privé	■	■

		Absence d'impact sur les stocks	Maintenir en permanence des niveaux optimum des stocks des produits essentiels (ou de première nécessité) dans le pays	Entreprises de commerce et de service et usagers	Accompagner l'opérationnalisation des mesures administratives et économiques de lutte contre l'inflation et la spéculation sur les prix des produits essentiels	P M	GVT PTF Secteur privé	■	■
				Entreprises de commerce et de service et usagers	Faciliter la réalisation des études sur la politique d'anticipation et de substitution aux importations des produits essentiels	50 000 000	GVT PTF	■	■
				Entreprises de commerce et de service et usagers	Opérationnaliser les mesures définies dans la politique d'anticipation des approvisionnements	60 000 000	GVT PTF	■	■
PILIER N°4. Les mesures macroéconomiques et la collaboration multilatérale	Finances publiques	Récession (chute du PIB : -6,2% en 2020) Lourd déficit budgétaire (-779,74 milliards de fca en 2020 équivalent à -12,9% du PIB)	Relancer la croissance hors pétrole (ODD 7, 8, 9, 10 ; PND)	Entreprises Retraités Étudiants Ménages	Accélérer le processus d'apurement des arriérés de la dette intérieure.	210,7 Milliards	GVT	■	■
				Investisseurs Entrepreneurs TPE/PME	Accélérer les réformes visant à améliorer la réglementation des marchés et le climat des affaires (simplification des formalités pour les nouvelles entreprises, amélioration de l'accès au crédit et du raccordement à l'électricité, appui informationnel et technique aux TPE et		GVT	■	■

					aux PME, etc.) pour appuyer la stratégie de diversification définie dans le PND 2018-2022.					
				Entreprises Actrices et acteurs du commerce transfrontalier	Exploiter les opportunités de diversification de l'économie liées à la ZLECAF.	86,5 Milliards 760,2 Milliards	GVT PTF	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
		<p>À court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – rééquilibrer le budget. – assurer le financement des programmes sociaux. 	Budget de l'État	Réduire les exonérations fiscales.			GVT	■	■	
			Budget de l'État	Recouvrer les arriérés d'impôts.				GVT	■	■
			Budget de l'État	Poursuivre la réforme de l'administration fiscale.				GVT	■	■
			Femmes Élèves Étudiants Personnes vivant avec handicap	Allouer des ressources suffisantes à des programmes sociaux indispensables pour les groupes vulnérables, notamment les programmes destinés aux femmes et ceux menés dans les domaines de la santé, de la protection sociale, de l'éducation et de la formation.	110 Milliards 55 Milliards			GVT	■	■
			Budget de l'État	Accroître les recettes non pétrolières au niveau de 34,5% du PIB non pétrolier en 2025.				GVT	■	■
			Budget de	Réduire le déficit				GVT		

				l'État	primaire hors pétrole pour arriver à 15% du PIB hors pétrole d'ici à 2025.			■	■
				Budget de l'État	Maîtriser la masse salariale, les transferts et les subventions de manière à dégager un espace budgétaire pour accroître l'investissement public jusqu'à 15% du PIB non pétrolier d'ici 2023.		GVT	■	■
	Dette publique	Accentuation de la tendance au surendettement: dette publique totale équivalant à 78,6% du PIB en 2018, 82,9% en 2019, 126,3% en 2020	À moyen terme : rétablir la viabilité des finances publiques (ODD12 ; PND).	Budget de l'État	Renforcer le système de gestion des finances publiques.		GVT	■	■
Rétablir la viabilité de la dette publique			Budget de l'État	Restructurer la dette commerciale extérieure.		GVT	■		
			Budget de l'État Créanciers extérieurs Entreprises Retraités Étudiants Ménages	Accélérer l'apurement des arriérés extérieurs et intérieurs		GVT	■	■	
PILIER N°5 - Promouvoir la cohésion sociale et la résilience en investissant dans des systèmes de résilience et de réponse communautaire	Egalité de genre (ODD 5, PND 553)	Aggravation des inégalités de genre	Intégrer les besoins des hommes et des femmes dans la riposte		Mettre en place une commission genre au sein du comité technique pour veiller à la prise en compte des besoins des hommes et des femmes		GVT	■	
	Violences sexuelles et	Arrêt de prise en charge des victimes qui a réduit à zéro	Réduire l'ampleur des violences		Renforcer le dispositif de prise en charge des victimes de violences		GVT	■	

	basées sur le genre (ODD 5, PND 531)	tous les efforts et le confinement à faciliter la résurgence des effets psychosomatiques Arrêt de prise en charge des victimes qui a réduit à zéro tous les efforts et le confinement à faciliter la résurgence des effets psychosomatiques			sexuelles et basées sur le genre (VSBG) ;				
					Créer un centre de réhabilitation et d'accueil des victimes des VBG,		GVT PTF	■	■
	Communication	Crise de confiance entre les institutions et les populations, Mauvaise communication sur le COVID 19 créant la phobie des hôpitaux	Améliorer les techniques de communication sur la pandémie		Recruter les spécialistes en communication de proximité et mobilisation sociale		GVT PTF	■	
	Agriculture	Evolution croissante du nombre de personnes contaminées par la pandémie	Protéger la population contre la dissémination du virus (ODD3)		Renforcer les activités de sensibilisation et de communication sur l'importance de l'observation des gestes barrières au niveau communautaire.		GVT PTF	■	

- Dépenses catastrophiques de santé : expression consacrée en économie de la santé, qui désigne la situation dans laquelle se trouve un ménage qui dépense plus de 40 % de son revenu pour les besoins de santé